



INSCRIPTION iNoé

ALSH Athée sur Cher

RENTRÉE 2023/2024



ALSH PÉRISCOLAIRE ET MERCREDI

Inscription **à partir du 9 mai 2023** étape 1-2. Réservation **à partir du 5 juin** Etape 3

ETAPE 1 > LE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOUVELLE FAMILLE OU NOUVEL ENFANT (non inscrite sur 2022/2023)

Un dossier d'inscription est à retirer au Club dès le mois de mai et à nous déposer rempli et signé ainsi nous prendrons le temps de vous expliquer le fonctionnement de la structure.

Ce dossier nous permettra d'ouvrir votre fiche famille (parents et enfants, régime allocataire, quotient familial). À la suite du traitement de votre dossier d'inscription, vous recevez un mail avec un lien pour la première connexion à votre Espace Famille iNoé.

Il faudra compléter votre espace « Ma famille » et joindre les documents obligatoires (assurance et copie vaccination en cours) dans la partie « Mes documents »

FAMILLE ET ENFANT déjà inscrite en 2022/23

Vous devez vous connecter sur votre espace famille (préférence sur un ordinateur) et compléter l'espace « Ma famille ». Il sera obligatoire de fournir une attestation par enfant périscolaire et extrascolaire pour l'année en cours (2022/2023 obligatoire et 2023/2024 sera obligatoire en septembre 2023) + la copie du carnet de vaccination en cours dans la partie « Mes documents »

ETAPE 2 > **POUR TOUS** - LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Dès validation des documents obligatoire à fournir, vous pourrez effectuer depuis votre Espace Famille votre demande d'inscription en ligne pour le périscolaire et/ou le mercredi.

ATTENTION Si vous ne faites pas l'étape 1 et 2, vous ne pourrez pas faire l'étape 3 donc les réservations le 5 juin.

ETAPE 3 > LES RÉSERVATIONS

Dès la réception du mail de confirmation de votre demande d'inscription **et à partir du 5 juin 2023**, vous pouvez saisir vos réservations depuis votre Espace Famille.

Il est primordial de réserver au plus juste de vos besoins afin de permettre à tous d'avoir une place.

LISTE D'ATTENTE : à demander par mail à clcadministratif@orange.fr

- Pour le mercredi : liste d'attente sur l'année
- Pour le périscolaire : liste d'attente possible sur septembre le temps que les activités extrascolaires puissent se mettre en place

ATTENTION :

- > La demande d'inscription (étape 2) sur votre Espace Famille **ne vaut pas réservation**. Seuls les jours cochés et validés vaudront pour réservation.
- > L'accueil à l'ALSH pour le périscolaire (matin, soir) et les mercredis se fera **en fonction des places disponibles**.
- > Les vacances (La Toussaint, Noël, Hiver, Printemps) : les demandes et réservations seront possibles à compter du **11 septembre 2023**.

ANNULATION :

Toute annulation devra se faire dans les délais prévus aux règlements de fonctionnement :

- Périscolaire au plus tard 72h avant 7h (exemple pour le lundi annulation le vendredi avant 7h)
- Mercredi au plus tard 10 jours ouvrable

